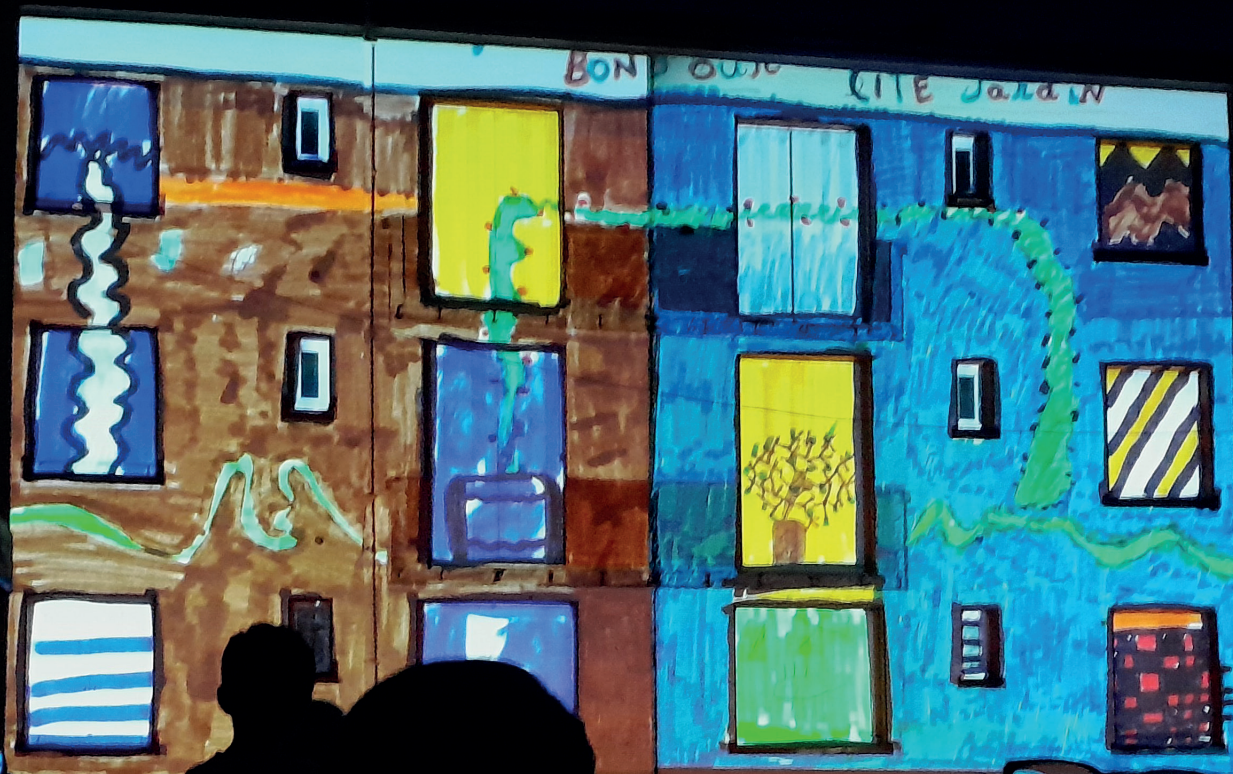




CONTRAT DE VILLE

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Mobilisés pour améliorer
la vie des habitant.e.s
des quartiers prioritaires
de la politique de la ville




**PRÉFET
DU CHER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**BOURGES
PLUS**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION


BOURGES



“ Être aux côtés des Berruyères et Berruyers qui rencontrent des difficultés, agir activement pour la réduction des inégalités sur notre territoire : c'est toute l'ambition de ce nouveau Contrat de ville, feuille de route de notre action collective dans les quartiers prioritaires de Bourges. Aux Gibjoncs, à la Chancellerie, au Moulon, au Val d'Auron, nous continuerons de soutenir chacune et chacun au quotidien ; en améliorant la qualité des habitations, en faisant converger justice sociale et transitions écologiques, en œuvrant pour que le plein emploi ne soit pas qu'une idée mais bien une

réalité, en faisant de ces quartiers de véritables lieux d'émancipation, solidaires et protecteurs.

Avec le renouvellement urbain à l'œuvre, avec la gratuité des transports, avec le lancement de Territoire zéro chômeur de longue durée, une cité éducative, notre action est déjà concrète. Elle va encore s'intensifier. Ces quartiers ont de nombreux atouts. De grands talents les font vivre, par leur travail, leurs projets, leurs réussites et vertueuses initiatives. Nous leur devons mobilisation et appui. Merci à tous : associations, professionnels et habitants, qui faites vivre la solidarité. ”

Irène FÉLIX, Présidente de Bourges Plus



“ 10 ans après la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'année 2024 marque une nouvelle étape pour la politique de la ville.

Le lancement du plan Quartiers 2030 par le Président de la République à Marseille le 26 juin 2023 a guidé l'élaboration des nouveaux contrats de ville :

- au plus proche des besoins de chaque territoire, co-construits sur la base de concertations citoyennes et d'acteurs,

- pratiques et opérationnels, favorisant l'action concertée

de tous les acteurs. 16 signataires s'engagent au travers de ce nouveau contrat, réaffirmant le soutien renforcé de l'État. Le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a précisé les grandes mesures gouvernementales déployées sur chaque territoire prioritaire et à Bourges : pour la transition écologique, pour l'emploi et l'activité, pour l'éducation et les services publics.

Ce nouveau projet collectif nous oblige. Plus que jamais, il nous appartient d'unir nos efforts pour améliorer le quotidien des habitants et soutenir les acteurs qui s'y engagent à nos côtés. La pleine mobilisation de l'État, au côté de l'ensemble des partenaires, sera au rendez-vous. ”

Maurice BARATE, préfet du Cher



“ La Politique de la Ville est un pilier essentiel pour réduire les inégalités sociales et territoriales qui touchent certains de nos quartiers. Elle se déploie au bénéfice des habitants de ces quartiers prioritaires, dont les périmètres ont été révisés en 2023 pour mieux répondre aux réalités actuelles.

Suite à l'évaluation du précédent Contrat de Ville en 2022, nous avons, avec Bourges Plus et la Préfecture du Cher, piloté l'élaboration d'un nouveau contrat. Ce travail s'est nourri des échanges précieux avec les habitants et les

acteurs locaux lors de concertations dédiées.

Le 26 mars 2024, le comité de pilotage a validé ce nouveau projet. Structuré autour d'un diagnostic territorial et institutionnel rigoureux, ce contrat définit des orientations claires pour notre avenir commun. Nous affirmons des ambitions transversales centrées sur la jeunesse, la République, la culture, les transitions, la santé, ainsi que l'égalité et la lutte contre toutes formes de discrimination.

Les enjeux du contrat sont clairs : offrir une meilleure qualité de vie résidentielle, favoriser l'émancipation, renforcer la solidarité et la protection, et promouvoir l'emploi et l'activité économique dans nos quartiers. Pour les concrétiser, un appel à projets sera lancé chaque année, soutenu par un budget dédié de la Ville de Bourges.

Engageons-nous ensemble pour faire de nos quartiers des lieux d'épanouissement pour tous. ”

Yann GALUT, Maire de Bourges





Pourquoi un Contrat de Ville ?

Le contrat de ville vise à réduire les inégalités sociales et économiques entre les territoires pour conduire à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Il concerne les quartiers présentant des indicateurs de fragilité sociale. **À Bourges, les quartiers Bourges Nord et Val d'Auron ont été ciblés pour intégrer le nouveau dispositif 2024-2030.**



Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030

Pour les six années à venir, le contrat définit les priorités, les objectifs communs tout autant que les engagements de chaque partenaire. Il s'articule autour d'enjeux prioritaires identifiés.

Quels sont les quartiers relevant du Contrat de Ville dans l'agglomération ?

DEUX QUARTIERS RELÈVENT DU CONTRAT DE VILLE DANS L'AGGLOMÉRATION

Les quartiers prioritaires sont définis par l'État, en concertation avec les pilotes du Contrat de Ville, sur la base de l'unique critère de pauvreté des habitants. Chaque quartier doit regrouper au moins 1000 habitants. Les deux quartiers prioritaires comptent 47 % d'habitants sous le seuil de pauvreté contre 14 % en moyenne sur l'ensemble de l'agglomération.

Ils comptent
9 700
habitants

(l'équivalent de la population de Saint Doulchard)



Sauf mention spécifique, les données sont issues de l'INSEE-Recensement de la population 2019, FILOSOFI 2019, FIDELI 2019, SIRENE 2020. Elles ont été traitées soit par l'INSEE au périmètre exact des quartiers prioritaires (résultats sur <https://sig.ville.gouv.fr/>) soit par le service Observatoire urbain de Bourges Plus aux zonages IRIS approchant les périmètres exacts des quartiers prioritaires.

Les quartiers Contrat de Ville : 3 constats

1

Des quartiers d'accueil

- Les 5 718 logements sociaux des quartiers **représentent 40% de l'offre de l'agglomération**
- La population étrangère représente 16 % des résidents **soit 2,5 fois plus que sur l'ensemble du territoire**
- **50 % de familles** sont monoparentales

UN RENOUVELLEMENT DE POPULATION CONTINU

- **Bourges Nord** : 6 % d'arrivées et 8 % de départs par an
- **Val d'Auron** : 10 % d'arrivées et 12 % de départs par an

2

Des écarts significatifs avec l'ensemble de l'agglomération

- La moitié de la population des quartiers Bourges Nord et Val d'Auron dispose de **moins de 1 100 € par mois pour vivre**.
À l'échelle de l'agglomération le niveau se situe à 1 800 €
- On comptabilise **40 % de chômeurs** contre 14 % dans l'agglomération
- Pour les emplois salariés, **27 % sont des emplois précaires** contre 14 % à l'échelle de Bourges plus
- **47 % de non-diplômés**, contre deux fois moins à l'échelle de l'agglomération
- **Environ 2 femmes sur 10 sont en emploi ou recherche d'emploi** contre un peu plus de 6 sur 10 sur l'ensemble du territoire

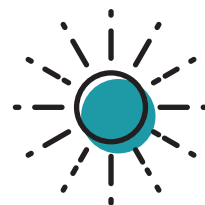
3

Un potentiel à valoriser

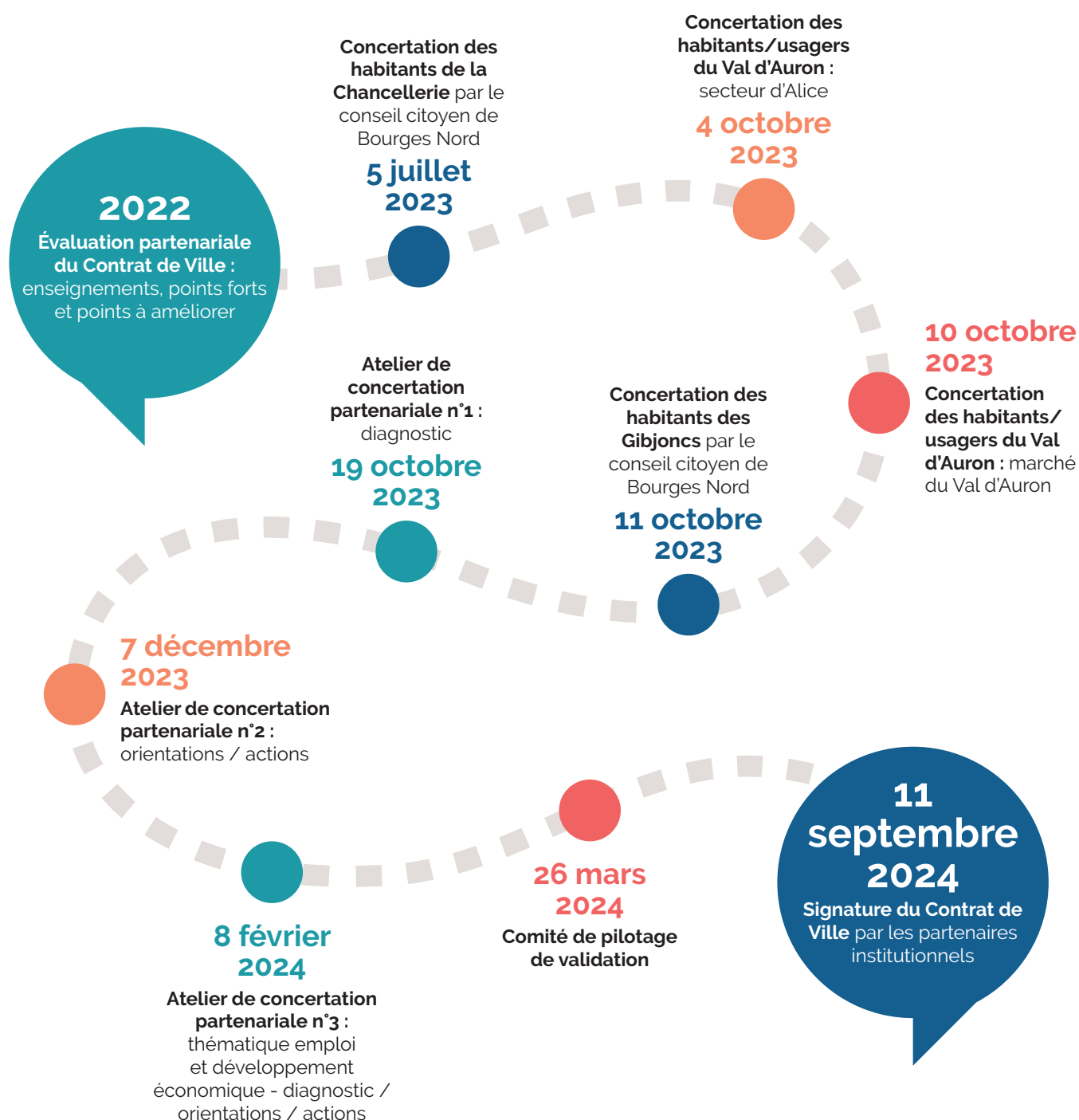
- **Les jeunes de moins de 19 ans représentent 30% de la population**, contre 21 % à l'échelle de l'agglomération
- La création annuelle d'activité est dynamique : **8 % des établissements créés dans l'agglomération**
- Le tissu d'acteurs est riche : **plus de 50 structures soutenues par l'appel à projets**



De l'évaluation à l'écriture du nouveau contrat : une mobilisation collective



Le nouveau Contrat de Ville 2024/2030 s'est écrit de manière collective (institutions, bailleurs, associations, conseils citoyens...).



Le bilan du dernier Contrat de Ville

POINTS FORTS

- La **mobilisation des acteurs** autour de la mise en œuvre du contrat
- Les **moyens spécifiques**, notamment par le renforcement des subventions
- Le **pilotage opérationnel** cohérent des dispositifs spécifiques

POINTS D'AMÉLIORATIONS

- La **mobilisation et le suivi des politiques de droit commun** (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.)
- La **sécurisation des soutiens financiers** aux acteurs
- Le **développement des actions** allant à la rencontre des différents publics
- Le **renforcement des réponses à certains besoins** sur le quartier du Val d'Auron

Principales thématiques identifiées par les habitants

BOURGES NORD

- La tranquillité publique
- La qualité des logements
- La qualité du cadre de vie
- L'accès à l'emploi
- L'accès à la santé

VAL D'AURON

- La qualité des logements
- La qualité du cadre de vie
- La réussite éducative
- L'accès à la culture, au sport, et aux loisirs
- La tranquillité publique

Principales thématiques priorisées par les acteurs de terrain

- L'**exigence de construire des réponses** basées sur la mobilisation des politiques de droit commun et de ses acteurs
- L'**importance de l'éducation** comme facteur d'égalité des chances
- La **pertinence des coopérations des acteurs autour de projets opérationnels** (la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, par exemple).
- La **nécessaire prise en compte des enjeux** liés à la jeunesse, la promotion de la santé, les valeurs de la République, le principe d'égalité...



Des moyens pour le Contrat de Ville

LE CONTRAT DE VILLE S'APPUIE SUR UNE MISE EN ŒUVRE ADAPTÉE :

- **Une mobilisation des politiques dites de « droit commun »** qui articule leurs différents niveaux d'interventions (quartier, ville, agglomération, ...) afin qu'elles bénéficient mieux aux habitants des quartiers prioritaires
- **Des actions et des expérimentations** pour répondre à des besoins spécifiques

LES QUARTIERS PAUVRES ONT UN AVENIR

Le rapport parlementaire des députés François Cornut-Gentille et Rodrigue Kokouendo, en 2018, et celui de l'Institut Montaigne, *Les quartiers pauvres ont un avenir*, ont démontré que les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont recours de façon moins importante à l'offre de droit commun par rapport à ceux d'autres quartiers.



Politiques publiques de droit commun, qu'est-ce que c'est ?

IL S'AGIT DES DOMAINES D'INTERVENTION QUI INCOMBENT À CHACUNE DES INSTITUTIONS :



Pour l'État

Éducation, emploi, police, justice, logement, santé, lutte contre la discrimination, culture, jeunesse, intégration...



Pour la Région

Développement économique, formation professionnelle, lycées...



Pour le Département

Solidarités, insertion professionnelle, jeunesse, culture, collèges, prévention spécialisée...



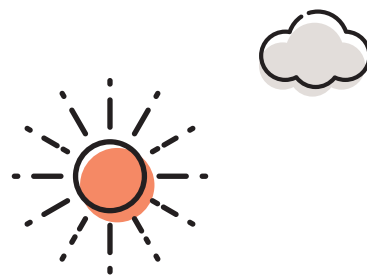
Pour l'Agglomération

Habitat, développement économique, transition écologique, gestion des déchets, mobilités, aménagement urbain d'intérêt communautaire...



Pour la Ville

Petite enfance, enfance, éducation, jeunesse, vie associative, culture, sports, aménagement urbain de la ville...



Là où les moyens de droit commun ne suffisent pas : des dispositifs dédiés

1 programme de réussite éducative

Une équipe pluridisciplinaire est mobilisée pour repérer les difficultés rencontrées par les enfants. En fonction des besoins identifiés, un parcours éducatif adapté est proposé. Annuellement, une centaine d'enfants sont accompagnés.

1 projet de renouvellement urbain sur Bourges Nord

Il inclut des interventions fortes sur l'ensemble du quartier dont la construction de 576 logements, la requalification de 268 habitations et la résidentialisation pour 606 autres par les bailleurs sociaux. Les espaces extérieurs, les équipements (2 écoles, 1 pôle d'animation sociale, le centre municipal de santé) et le pôle commercial Cap Nord sont également concernés.

1 cité éducative sur Bourges Nord

Labellisée en 2022, cette cité éducative permet d'expérimenter, pour les 0-25 ans, des coopérations et de nouvelles actions autour de l'éducation dans tous les temps du quotidien.

• **29 projets soutenus en 2023** pour 13 écoles maternelles, 11 écoles élémentaires, 4 collèges, et 3 lycées d'enseignement général et professionnel.

1 « expérimentation contre le chômage de longue durée » aux Gibjoncs

Au travers d'une mobilisation partenariale, cette expérimentation vise à permettre en 5 ans, à 300 chômeurs depuis plus d'un an de retrouver un emploi tout en développant des activités utiles au territoire. Une entreprise à but d'emploi (EBE) a été créée intervenant en complémentarité des structures existantes.

1 appel à projet annuel

Le dispositif permet de subventionner des projets associatifs qui visent à réduire les écarts entre les différents territoires portant sur le cadre de vie, le lien social, la culture, l'accès aux droits, à l'emploi ou aux soins.

- **Plus de 90 projets** ont été retenus en 2024 et une cinquantaine d'associations ont été soutenues.
- Des dispositifs de médiation pour faciliter la relation habitants-services : **12 postes de médiation ont été financés.**



Une animation partenariale du Contrat de ville

DANS LE CADRE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE QUI REGROUPE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES ENGAGÉS



L'État, l'Agglomération Bourges Plus, la Ville de Bourges animent ensemble le Contrat de Ville.



Les conseils citoyens sont composés d'habitants et de représentants d'associations volontaires. Ils apportent leur expertise d'usage du quartier, relaient la parole des habitants sur les problématiques identifiées. Ils émettent un avis sur les actions de la programmation annuelle.



Les réseaux des acteurs Les acteurs associatifs et institutionnels des territoires concernés sont regroupés dans le collectif d'acteurs de Bourges Nord d'une part, et dans la coordination des acteurs du Val d'Auron d'autre part. Ils construisent ensemble des réponses appropriées sur les problématiques identifiées.

4 enjeux identifiés pour les quartiers du Contrat de Ville

1

Des quartiers avec une qualité de vie résidentielle : « Bien vivre dans son quartier, sa ville »

CHIFFRES CLÉS

- **10% des habitants de l'agglomération** résident dans les quartiers prioritaires soit 9 700 personnes.
- **2 logements sociaux sur 5** de l'agglomération sont situés dans les quartiers prioritaires.
- **Près de 40% des ménages** ne possèdent pas de voiture, contre 17% à l'échelle de l'agglomération.



Diagnostics en marchant, concertations dans et hors les murs : faire la ville ensemble

RÉPONDRE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- 1 Poursuivre la dynamique de renouvellement urbain et de rénovation du parc de logements à Bourges Nord
- 2 Soutenir la qualité de vie résidentielle par les politiques de gestion de proximité
- 3 Favoriser la mixité sociale
- 4 Lever les freins à la mobilité
- 5 Développer les actions de prévention en faveur de la tranquillité / sécurité



Nouveau réseau de transports urbains : gratuité et desserte augmentée pour mieux relier l'ensemble du territoire

2

Des quartiers d'émancipation : « Grandir, se construire, s'épanouir, à tout âge »

CHIFFRES CLÉS

- **30% de la population a moins de 19 ans**, contre 21% à l'échelle de l'agglomération.
- **50% des familles sont monoparentales**, contre 34% à l'échelle de l'agglomération.
- **Les femmes sont 3 fois moins nombreuses** que les hommes à être licenciées dans un club sportif. (source : Compas/Injep Meos 2021)
- **55% des 15-24 ans sont scolarisés**, contre 61% à l'échelle de l'agglomération.



L'accompagnement à la scolarité : « les clés pour favoriser l'épanouissement de nos/vos enfants »

RÉPONDRE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- 1 Placer les habitants en situation d'acteurs culturels
- 2 Renforcer les alliances d'acteurs et soutenir les démarches de continuité éducative
- 3 Développer une approche globale à destination de la jeunesse
- 4 Accompagner la pratique sportive régulière pour tous
- 5 Soutenir l'engagement, la participation et le pouvoir d'agir



Le parcours d'art de rue du Val d'Auron : Urb'annale

3

Des quartiers solidaires et protecteurs :

« Accéder aux services, être accompagnés »

CHIFFRES CLÉS

- **1 personne sur 2 vit sous le seuil de pauvreté**, contre 1 sur 6 à l'échelle de l'agglomération.
- **27% d'emplois précaires**, 14% dans l'agglomération.
- **16% d'étrangers y résident** soit 2,5 fois plus que pour l'ensemble du territoire.



Le 1^{er} centre municipal de santé installé dans un quartier prioritaire :
« Une structure de soins dans mon quartier »

RÉPONDRE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- 1 Sécuriser l'accès aux droits par l'offre de services publics de proximité
- 2 Lutter contre les discriminations et pour l'égalité des droits
- 3 Soutenir la vie associative de proximité
- 4 Développer l'offre de prévention et de soins
- 5 Favoriser l'accès à une alimentation de qualité



Les épiceries solidaires : alimentation durable pour toutes et tous

4

Des quartiers vecteurs d'emplois :

« Accéder à l'emploi, entreprendre, créer, soutenir l'offre de services et de commerces »

CHIFFRES CLÉS

- **57% des lycéens résidant dans les quartiers prioritaires sont en filière professionnelle**, contre 32% à l'échelle de l'agglomération.
- Les diplômés de niveau Bac+2 et plus **sont 2 fois moins nombreux** dans les quartiers prioritaires.
- **62% de la population de 15-64 ans est en emploi ou en recherche d'emploi**, contre 73% à l'échelle de l'agglomération.
- **Un taux de chômage 2 fois plus élevé** que sur l'ensemble du territoire.
- **Un taux de création d'activité près de 2 fois supérieur** à celui de l'agglomération.



Des médiateurs emploi et la mission locale au contact des jeunes

RÉPONDRE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- 1 Accroître le niveau de qualification universitaire et/ou professionnelle des habitants
- 2 Lever les freins sociaux à la formation et à l'emploi (numérique, santé, mobilité, etc...)
- 3 Consolider l'organisation des acteurs du service public de l'emploi de proximité
- 4 Accompagner la création d'activités pérennes, détecter leurs forces, leurs faiblesses



L'entreprise à but d'emploi et les structures d'insertion par l'activité économique : des solutions innovantes pour les plus fragiles



Ils sont signataires du Contrat de Ville

**Les conseils citoyens
des deux quartiers**



quartiers2030



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**BOURGES
PLUS**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



BOURGES



BOURGES PLUS - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

Tél : 02 48 67 57 12 ou 02 48 57 82 38

Mail : patrick.pottier@agglo-bourgesplus.fr ou manuel.blasco@agglo-bourgesplus.fr

PRÉFECTURE DU CHER - MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Tél : 02 48 67 18 18

Mail : ddetspp-pvc@cher.gouv.fr